

AFFAIRE N° 2. - BUDGET SUPPLEMENTAIRE des Cantines Scolaires - Exercice 1971.

Monsieur HOARAU donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de BUDGET SUPPLEMENTAIRE pour l'année 1971.

Il s'élève en recettes et en dépenses à ... 45 783 568 Frs

Les recettes sont les suivantes :

- Participation de la Commune aux dépenses de FONCTIONNEMENT	30 000 000 Frs
- Produit des exercices antérieurs (Subvention de l'Education Nationale pour le fonctionnement 1967 1968)	4 510 167 Frs
- Excédent des exercices antérieurs	11 273 401 Frs
	<hr/>
Au total	45 783 568 Frs

Les prévisions de dépenses sont :

- Alimentation	11 847 471 Frs
- Restes à payer sur exercices antérieurs	<u>33 936 097 Frs</u>
	45 783 568 Frs

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

En fait, ce budget correspond aux dépenses que nous aurons à engager pour le dernier trimestre de l'année.

Je tiens à vous donner une précision en ce qui concerne le F.A.S.O. On a dit, un peu partout, que le F.A.S.O. donnait une subvention pour tous les rationnaires de nos cantines. En fait, le F.A.S.O. nous aide pour un certain nombre forfaitaire de rationnaires, pas pour le nombre réel. Pour cette année, nous fonctionnons avec un effectif de 22 934 enfants et le F.A.S.O. verse pour un nombre de 21 000. La différence est supportée par les fonds communaux.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à unanimité.

Affirmé
Saint-Jean le 3 décembre 1971
Vu le list et par délégation
le Secrétaire Général
Ph. Kessler

Pour copie conforme
le Directeur des Affaires Générales
Jean Laganelli